

POINT PARIS FILM (MAIRIE DE PARIS) – INTERSYNDICALE – 16 déc. 2024
Évolution des règles d'accueil des tournages à Paris à compter du 1er janvier 2025

1/ Organisation du service

Sophie Cazes (ex- du Ministère de la Culture, de la Cinémathèque puis DGA de la Fémis) devient la nouvelle Déléguée Générale Mission Cinéma, à la Direction des Affaires culturelles. Elle remplace Michel Gomez à partir du 21 janvier 2024.

Le renfort dans l'équipe permettra de mettre en place un Observatoire sur les plateaux par les gestionnaires d'autorisations de tournages à partir de janvier 2025 avec :

- Vérification du travail des régisseurs.
- Vérification de la bonne mise en place des préconisations de la Mairie.

2/ Retour sur une année riche en tournages

- « Nous sommes au plafond de ce qui est possible d'absorber pour la Mairie de Paris. »
- **Il y a de moins en moins de places de stationnements dans Paris** 120K dont bientôt 60K qui vont disparaître pour plusieurs raisons dont rues végétalisées près des écoles.
- 2024 : dernier trimestre très intense malgré les JOP 2024. **En 2025 une très grande densité de tournage est prévue. Il faut avant tout dépôt de dossier se renseigner sur les zones « mises en repos »** (celles où il y a eu beaucoup de jours de tournages) : <https://www.paris.fr/pages/rues-interdites-et-deconseillees-aux-tournages-16215>

3/ Chronologie de la prise en charge d'un dossier au sein du service

Tous les documents pratiques, contacts et explications se trouvent ici : <https://www.paris.fr/tourner-a-paris>

Depuis le 1er septembre 2024, le délai de dépose des demandes dans AGATE est passé à 15 jours ouvrés (= 3 semaines) pour TOUS les arrondissements de Paris. Ceci car il faut coordonner de nombreux services : Préfecture, les mairies d'arrondissements ainsi que différents services de la ville.

4/ 2025 : Mise en place de la Charte de lutte contre les VHSS

À compter du 1er janvier 2025 tous les tournages sollicitant une autorisation auprès de la Mission Cinéma doivent, à l'occasion du dépôt de leur première demande de tournage, **déposer dans AGATE la Charte de lutte contre les VHSS préalablement signée** par la production déléguée du film (ou la production exécutive pour les productions étrangères).

Cette charte est téléchargeable sur le site de la ville de Paris à la rubrique « tourner à Paris/Déposer une demande/charte contre les VHSS » :

<https://cdn.paris.fr/paris/2024/12/17/charte-vhss-tournage-vf-idbX.pdf>

Tous les tournages sont concernés (cinéma, séries, audiovisuel publicité, court-métrage, documentaires, clips, exercices pédagogiques, shootings photos, émissions de télévision, etc.).

Sans dépôt de cette charte signée et déposée dans **AGATE** (rubrique provisoire **Fiches Techniques**) la demande d'autorisation de tournage ne sera pas instruite.

À l'issue du tournage la production devra impérativement remplir le formulaire qui lui sera adressé par la Mission cinéma en même temps que l'autorisation de tournage (un lien Google Form).

Vous pouvez déjà lire les questions listées ici :

<https://cdn.paris.fr/paris/2024/12/17/questionnaire-YFgg.pdf>

Cette nouvelle mesure, fruit d'un travail de concertation avec les professionnels donnera lieu à un bilan 6 mois après sa mise en service grâce aux statistiques issues des formulaires.

Ce questionnaire n'a aucun rapport avec toute demande du CNC.

5/ 2025 : La transition écologique en particulier pour les groupes électrogènes

C'est un sujet de longue haleine, travaillé avec les fournisseurs de matériel, et de l'AFC. L'idée est de ne pas imposer de contraintes si cela n'est techniquement pas possible. Aujourd'hui la plus grande source de nuisance et de pollution sont les groupes électrogènes au diesel. La Logique de la ville est ne plus avoir de groupes électrogènes dans Paris, ville classée en ZFE (Zone à Faible Émission).

Les petits groupes électrogènes (10kg) sont proscrit depuis longtemps pour les tables régies et cantines.

La Mairie de Paris va demander en amont du tournage d'être capable petit à petit de s'interroger sur son mix énergétique : par ex. en prouvant l'utilisation des nouveaux bio-carburants compatibles qui se développent, pour alimenter et recharger des groupes électrogènes nouvelles génération.

Cf. <https://www.afcinema.com/Dossier-l-energie-verte.html>

Bouteilles de gaz autorisés ? Batteries jumelées ? => oui si envoi en amont des fiches techniques à Paris Film pour que les Pompiers de Paris valident ces solutions.

Les poids lourds à hydrogène seront pris en compte. (Max. 35 m3) ; sachant que la zone de stockage/livraison d'hydrogène n'est pas du tout adaptée en milieu dense.

Système incitatif : pour les véhicules électriques sera mis en place à moyen terme un système de bonus.

Voir : <https://www.paris.fr/pages/des-tournages-ecoresponsables-16221>

6/ Les évolutions à venir des redevances

Toujours pas de droit d'entrée (€) pour tourner à Paris (comme c'est le cas par ex. à New York). Est entendu par redevance : stationnements et utilisation (parc, école, stade) de l'emprise de la ville.

Les tarifs vont augmenter (pas doublés) **pour prendre en compte l'inflation** ; en particulier sur les **tarifs de stationnements**. Il n'y aura aucune négociation. La grille tarifaire actuelle se trouve ici :

<https://cdn.paris.fr/paris/2022/04/20/3bcdf95816de9dcdbe98b4184ed343a9.pdf>

Production Forum : jeudi 6 et vendredi 7 février 2025, au Parc Floral

Le programme est en cours de conception. Les focus prévus sont : *métiers, éco-responsabilité et nouvelles énergies vertes* ... Une nocturne est prévue le 6 février jusqu'à 22h.

Inscriptions déjà ouvertes : <https://www.parisimages-productionforum.fr/fr/informations-pratiques>